



◀ Un soldat français surveille des militaires de l'armée hutu lors de l'opération Truquoise.

GUYOT/AFP

■ **RWANDA** La déclassification de documents jusqu'ici tenus secrets va-t-elle clarifier le rôle de la France dans le génocide de 1994 ? Pas sûr.

La difficile vérité

L'annonce par l'Élysée, le 7 avril, de la signature d'une décision de déclassification de documents émis sur le Rwanda entre 1990 et 1995 par la présidence de la République – entre autres des notes de conseillers de François Mitterrand et des comptes rendus de conseils restreints de défense – est évidemment une bonne nouvelle. Surtout si, comme l'indique l'entourage de François Hollande, d'autres archives classées secret défense sont rendues publiques, comme celles de l'Assemblée nationale et des ministères des Affaires étrangères et de la Défense.

La période concernée couvre notamment les quatre mois du génocide, d'avril à juillet 1994, qui fit 800 000 morts, pour la plupart Tutsis. Mais ne risque-t-on pas d'apprendre ce que l'on sait déjà ? Jusqu'où ira la volonté de transparence du président de la République ? L'association Survie, qui milite pour établir la vérité sur le rôle de l'État français dans le génocide, craint que les documents déclassifiés n'appartiennent à une sélection déjà connue, établie à l'époque par une collaboratrice de François Mitterrand.

Si tel était le cas, on n'aurait toujours pas de réponse officielle à

certaines questions qui restent en suspens. Il s'agit notamment de savoir dans quelles conditions des armes ont été livrées, directement ou indirectement, au gouvernement provisoire pendant la durée du génocide, y compris durant l'opération Truquoise, pourtant à vocation « humanitaire ».

En fait, ces livraisons ont été reconstruites par Hubert Védrine lors d'une audition parlementaire. Mais celui qui était à l'époque le secrétaire général de l'Élysée conteste que ces armes aient pu servir au massacre. Pour lui, « *la France considérait que, pour imposer une solution politique, il fallait bloquer l'offensive militaire* » du Front patriotique rwandais (FPR). Officiellement, Paris avait œuvré à un compromis débouchant sur un partage du pouvoir entre le régime hutu et le FPR tutsi de Paul Kagamé. Le problème, c'est que cette logique du compromis a été immédiatement balayée par les événements. Or, la France s'y est accrochée, alors que les victimes du génocide se comptaient déjà par centaines de milliers. Quoi qu'il en soit, de telles livraisons étaient en infraction avec l'embargo décrété par l'ONU dès le 17 mai.

Beaucoup d'autres questions restent en souffrance, par exemple sur le rôle du sulfureux capitaine Barril,

mercenaire travaillant à son compte ou agent parallèle de l'armée française, et sur l'opération Truquoise, chargée à partir du 22 juin de « mettre fin aux massacres », mais qui aurait surtout facilité l'exfiltration des génocidaires. Subsiste également l'énigme du tir du missile qui, le 6 avril, a abattu l'avion du président rwandais Habyarimana, événement qui a marqué le début du génocide.

Sur ce dernier point, le départ du juge Marc Trévidic, en charge du dossier, et qui doit être prochainement remplacé au pôle antiterroriste, ne facilitera pas la poursuite de l'enquête. Même si le débat existe toujours sur le degré de complicité de la France, emportée par une logique folle de défense de son pré carré contre l'influence anglosaxonne, on ne peut que s'associer à une exigence de vérité qui suppose que tous les documents soient rendus publics.

Hélas, la déclassification annoncée symboliquement par François Hollande le jour anniversaire du déclenchement du génocide risque surtout de poursuivre un but diplomatique visant à réconcilier la France avec le président rwandais, Paul Kagamé. On espère être démenti.

» Denis Sieffert

SOUDAN

Des élections jouées d'avance

Les Soudanais élisent à lundi leur président, dans un enjeu véritable puisque el-Béchir, au pouvoir depuis cinq ans, est assuré de l'emporter. Dans un pays de 38 millions d'habitants plongé dans une grande misère et livré au chaos des rébellions armées, l'opinion a en effet décidé d'appeler au bouc émissaire. Arrivé au pouvoir en 1989 par un coup d'État, le général Béchir appuie sur le Parti du Congrès national, contrôle tous les rouages de l'État. Pour des « raisons de sécurité », le scrutin n'a pas été organisé dans un secteur du Darfour et dans une partie du Kordofan-Sud. Béchir est révoqué par la Cour pénale internationale pour crimes contre l'humanité au Darfour, en proie à une répression féroce qui a entraîné des déplacements de popula-

GAZA

Aide promise non versée

Six mois après la conférence de la Ligue arabe au Caire, une coalition d'ONG en appelle à la communauté internationale pour que soient respectés les engagements financiers qui doivent accélérer la reconstruction de Gaza. Une aide de 5,4 milliards de dollars avait été promise pour venir en aide au territoire palestinien ravagé l'été dernier par les bombardements israéliens, qui avaient fait 2 200 morts et détruit mille foyers. Aujourd'hui, seuls 26,8 % des fonds promis ont été débloqués. La coalition d'ONG demande également la fin du blocus imposé par Israël.

IRAN-RUSSIE

Une vente d'armes qui tombe mal

On nous dira que toutes les ventes d'armes tombent mal. Mais l'annonce par Moscou de la livraison de missiles anti-aériens à l'Iran gêne particulièrement l'administration Obama, en particulier dans le contexte de négociations sur le nucléaire iranien et les conflits en Syrie et au Yémen. Israël s'est évidemment empressé d'y voir une conséquence de l'accord de Lausanne (sur le nucléaire). Mais, après avoir fait part de leur « préoccupation », la Russie, les États-Unis ont dû reconnaître que la décision de Moscou « ne violait pas » l'embargo décidé par l'ONU en juin 2010.